



PROPRIETAIRES DE LOGEMENTS DE VACANCES ET VACANCIERS

MEMENTO POUR L'ELIMINATION DES DECHETS AUX PACCOTS

Où et comment éliminer ses déchets lors de son départ des Paccots ?

DECHETS MENAGERS

- Seuls les sacs officiels de la Ville de Châtel-St-Denis (**sacs jaunes**) doivent être utilisés pour les déchets ménagers. Les sacs sont en vente dans les différents commerces de la Ville.
- Aux Paccots, les sacs jaunes peuvent être déposés dans le cabanon des Rosalys et dans le cabanon situé vers l'ancienne Poste (centre des Paccots). Sinon, ils peuvent être jetés dans les moloks de la Ville prévus à cet effet (les sacs noirs sont interdits).

DECHETS RECYCLABLES

- Pour le PET et le verre, il n'y a pas de point de dépôt aux Paccots. Il est donc nécessaire de s'organiser pour éliminer ce genre de déchets :
 - Soit avec le propriétaire du logement de vacances pour l'évacuation vers la déchetterie communale (carte déchetterie obligatoire)
 - Soit les jeter (uniquement le PET) dans les compartiments à déchets à disposition à la COOP ou à la MIGROS
- Pour les éventuels autres déchets (papier, carton, etc), les vacanciers doivent convenir de leur élimination avec les propriétaires.

Nous vous remercions de votre compréhension

Le Conseil communal